

Arrêté n° 21/006/CM

Arrêté de composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'assainissement Ouest

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l’élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- La délibération AGER 003-607/13/CC du 31 octobre 2013 approuvant le choix du délégataire du service public de l'assainissement Ouest ;
- L'article 97.4. du contrat de délégation de service public de l'Assainissement Est, modifié par l'avenant 3 du 14 décembre 2017.

CONSIDÉRANT

- Qu'il convient de définir la composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'assainissement Ouest et d'en désigner les membres conformément à l'article 97.4 modifié.

ARRETE

Article 1 :

La composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'assainissement Ouest, s'établit comme suit :

ÉLUS MÉTROPOLITAINS

- Monsieur Didier REAULT,
Vice-président de la Métropole délégué à la Mer, au Littoral, au Cycle de l'Eau, à la GEMAPI,
- Monsieur Laurent SIMON,
Vice-Président du Territoire Marseille-Provence délégué à l'Eau au Pluvial et à la Préservation des milieux, Conseiller de la Métropole, Maire de Plan-de-Cuques,

ADMINISTRATION

- Monsieur Domnin RAUSCHER,
Directeur Général des Services du Conseil de Territoire Marseille-Provence,
Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- Madame Valérie-Anne MERCIER,
Conseillère technique – Direction Générale des Services
- Madame Nathalie PERRIN,
Directeur du Pôle Eau et Assainissement du Conseil de Territoire Marseille-Provence par intérim,

REPRÉSENTANTS DE LA STRUCTURE JURIDIQUE DÉDIÉE DE L'ASSAINISSEMENT OUEST

- Monsieur Fabien PINNA,
Directeur de la Société d'Assainissement Est Métropole (SAEM),
Directeur de la Société d'Assainissement Ouest Métropole (SAOM),
- Madame Sandrine MOTTE,
Directrice Générale de la Société des Eaux de Marseille, gérante de la Société Eau de Marseille Métropole (SEMM),
- Madame Marie BORNJ,
Directrice Générale déléguée de la Société des Eaux de Marseille (SEM),
- Madame Philippe GRESSIER,
Directeur Financier de la Société des Eaux de Marseille (SEM),
- Monsieur Pascal LAURENS,
Directeur commercial et contractuel de la Société des Eaux de Marseille (SEM).

Article 2

Monsieur Didier REAULT assure la présidence du comité de pilotage du contrat de l'assainissement Ouest

En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Laurent SIMON assure cette même présidence.

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 3 février 2021

Martine VASSAL